

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 JUIN 2009 à 19 heures**

*Étaient présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Martine LAUBEPIN, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.*

*Excusé : Daniel HOFER*

---

### **Programme d'aménagement du terrain Velay**

Le Maire ouvre la séance et présente l'état d'avancement du projet d'aménagement du terrain Velay.

### **Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols**

Afin de permettre l'aménagement du terrain Peyrolles, une révision simplifiée du P.O.S. est nécessaire et fera l'objet d'une réunion du groupe de travail le mercredi 24 juin 2009 à 14 heures en mairie.

### **Approbation du programme du terrain Peyrolles**

La proposition de cette opération est approuvée pour un coût prévisionnel de 494 360 € HT. Cette opération sera financée par la vente de l'école de Margerie et une subvention du Conseil Général.

### **Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan (S.A.P.G.) dans la perspective de la transformation de ce syndicat en communauté de communes.

### **Terrain Jean**

Malgré le refus d'attribution de la D.G.E. pour cette année, il est décidé de poursuivre l'étude de projet par l'établissement du dossier Loi sur l'Eau et de renouveler la demande de subvention pour l'an prochain. Il est précisé toutefois que, dans l'hypothèse où les travaux seraient terminés avant l'attribution de la D.G.E., cette subvention serait perdue.

### **Eau – Assainissement**

Les nouveaux tarifs à compter du 01/07/2009 sont approuvés ainsi qu'une modification du règlement pour les structures d'hébergement de plus de 10 personnes.

### Eau :

- Abonnement annuel..... 88,00 €
- Prix au m<sup>3</sup> d'eau consommé ..... 0,84 €
- Droit de branchement au réseau ..... 565,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) ..... 1 130,00 €

### Assainissement :

- Abonnement annuel..... 72,00 €
- Prix au m<sup>3</sup> d'eau consommé ..... 0,44 €
- Droit de branchement au réseau ..... 1 050,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) ..... 2 100,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

La Convention SATESE avec le Département est approuvée.

## **Cimetière**

Les nouveaux tarifs à compter du 01/07/2009 sont approuvés :

- Anciens cimetières de Colonzelle et Margerie..... 305,00 €
- Nouveau cimetière..... 490,00 €
- Columbarium..... 331,00 €

## **Logement communal**

Un bail est signé pour un an au prix de 450 € avec Théophile ROUSTAN.

## **Remplacement de l'employé communal**

Il est décidé de remplacer notre employé communal dont l'arrêt de travail se prolonge jusqu'au 17 juillet.

## **Ecole de Margerie**

Le Maire est autorisé à vendre ce bâtiment pour le prix de 400 000 €.

## **Foyer municipal**

Il est décidé d'arrêter la location du foyer à partir du mois de septembre, ce bâtiment étant susceptible d'être vendu.

## **Demandes d'acquisition d'une partie d'un chemin communal dans le village**

Mme MONCHAUD et M. et Mme MONOT souhaitent acquérir chacun une partie d'une chemin rural dans le village dont l'extrémité a été vendue à Mme PEDUTO. Le Conseil Municipal donne son accord et la modalité préalable au déclassement sera lancée. Le prix est fixé à 17 € le m<sup>2</sup>.

## **Restauration du rempart du Vieux Village**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis établi par la SARL PBM de Grillon pour un montant de 6 434 € HT. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

## **Système d'alerte de crues**

Le Conseil Municipal est d'accord pour l'installation du système d'alerte de crues prévu par le S.M.B.V.L.

## **S.I.C.E.C.**

Le Conseil Municipal approuve les statuts et décide de retenir l'option pour l'admission en fourrière y compris les opérations de capture et de transports.

## **Contrôle des bornes incendie**

Ces bornes ont besoin d'entretien. Accord du conseil municipal.

## **Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du concours départemental de labour le dimanche 30 août 2009. Ce concours est organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Drôme.